

ATTESTATION / INSCRIPTION BROCANTE / DIMANCHE 16 JUIN 2024

PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le

à Département :

Ville :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R 321-9 du Code pénal)

Fait à

le

Signature :

Ci-joint règlement de

€ pour l'emplacement pour une longueur de

mts

Attestation devant être remis au service Evénementiel qui le joindra au registre pour remise au Maire de Gonesse
Chèque à établir à l'ordre du « Trésor Public »
Pour les Gonessiens : 8 euros du mètre linéaire (il faut réserver minimum 2 m linéaires)
Hors commune : 10 euros le mètre linéaire (il faut réserver minimum 2 m linéaires)

PERSONNE MORALE

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Représentant de la Société / Association (raison sociale) :

N° de registre du commerce / des métiers :

de

dont le siège est au (adresse)

ayant la fonction de :

dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP :

Ville :

Tél. :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur : - être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Fait à

le

Signature :

Ci-joint règlement de

€ pour l'emplacement pour une longueur de

mts

Attestation devant être remis au service Evénementiel qui le joindra au registre pour remise au Maire de Gonesse
Chèque à établir à l'ordre du « Trésor Public »
Pour les Gonessiens : 8 euros du mètre linéaire (il faut réserver minimum 2 m linéaires)
Hors commune : 10 euros le mètre linéaire (il faut réserver minimum 2 m linéaires)